

# 7<sup>ème</sup> FORUM REGIONAL EMPLOI HANDICAP

## ENTREPRISES & ADMINISTRATIONS

Exemplaire à compléter et à retourner avant le **10 février 2017**

**FORUM : Mercredi 8 Mars 2017**

Etablissement : .....			
Adresse complète : .....			
Tél :	Fax :	Mél :	
Nom et Fonction du signataire : .....			
Nom et n° de téléphone de la personne en charge du dossier : .....			
Adresse de facturation, si différente .....			

**ATTENTION, MEME SI NOTRE FORUM AUGMENTE ENCORE EN CAPACITE CETTE ANNEE, SEULES LES INSCRIPTIONS DES 100 PREMIERS EMPLOYEURS PUBLICS ET PRIVES POURRONT ETRE PRISES EN COMPTE**

### INFORMATIONS DESTINEES AU PUBLIC :

- **Secteur d'Activités :**
- **Effectif :**
- **Principaux recrutements envisagés dans les mois qui viennent :**

Nous remercions par avance celles et ceux qui accepteront de nous adresser un chèque ou un virement en règlement de leur participation.

**FORUM : Mercredi 8 Mars 2017**

### ➤ PRESTATIONS DE BASE

- Un stand de 3 m<sup>2</sup> équipé** : cloisons en fond et côté stand, table, chaise, enseigne au nom de votre organisme, rails de 3 spots
- Un petit déjeuner d'accueil
- Un buffet déjeunatoire
- Nous souhaitons participer aux frais de votre forum, à hauteur de : .....
- Nous ne sommes pas en mesure de participer aux frais mais souhaitons réserver un stand de 3 m<sup>2</sup> sur le Forum Handi-Sup Auvergne.

**N.B** Nous devons cette année, donner priorité aux Entreprises et Organismes qui participeront aux frais de notre Forum.

Merci de nous retourner par courrier le bulletin d'inscription ci-joint, dûment rempli, **avant le 10 février 2017** à : **HANDI-SUP Auvergne – 7, Place VASARELY - CS 60026 - 63178 AUBIERE Cedex** ou par Fax au **04.73.40.52.00**.

**Tout DON fera l'objet, selon votre convenance, d'une convention, d'une facturation ou d'un reçu**

Selon la loi en vigueur et les informations à notre disposition, un reçu pour don à HANDI-SUP AUVERGNE, est déductible de la contribution AGEFIPH ou FIPH-FP au titre de l'Arrêté du 9 février 2006 fixant la liste des dépenses déductibles de cette contribution. (J.O.R.F du 10/02/2006). Paiement par chèque à l'ordre d'HANDI-SUP Auvergne ou par virement bancaire :

Référence bancaire			
Code banque	code guichet	n°compte	clé RIB
30003	00650	00037269038	29

# ENGAGEMENT PARTENAIRES

## ⇒ **Partenaire Officiel : 10 000 € TTC et au-delà**

- Un stand (9 m<sup>2</sup>), meublé, dans un espace de premier plan au sein du forum ;
- Une page entière dans le guide du visiteur, édité à 1 500 exemplaires et remis aux participants ;
- Votre logo en très bonne place sur les Affiches et Flyers diffusés à 5 000 exemplaires dans les semaines précédentes dans les espaces publics, missions locales, associations, MDPH, Centre de Rééducation en Auvergne et au-delà ;
- La possibilité d'inviter jusqu'à 10 personnes (salariés en situation de handicap, médecin(s) du travail, membres du CHSCT, managers) à participer à cette journée, au petit déjeuner d'accueil et au buffet déjeunatoire ;
- La possibilité d'intervenir lors de l'ouverture officielle, au côté de nos partenaires institutionnels.

## ⇒ **Partenaire à partir de 5 000 € TTC**

- Un stand double (6 m<sup>2</sup>), meublé, mis gracieusement à leur disposition dans un endroit jugé des plus passagers ;
- Une demi-page dans le guide du visiteur ;
- Votre logo diffusé sur l'ensemble des supports de communication (affiches, dossier de presse, etc...)
- La possibilité d'inviter jusqu'à 5 personnes (salariés en situation de handicap, médecin(s) du travail, membres CHSCT, managers) à participer à cette journée, au petit déjeuner d'accueil et au buffet déjeunatoire.

## ⇒ **Donateur - Entreprise et collectivité participante, à partir de 1 000 € TTC**

- Le coût global de ce forum, rapporté à un stand de 3 m<sup>2</sup> est estimé à 1 000 € (mobiliers compris). Nous remercions par avance celles des Entreprises, Associations et Collectivités qui accepteront de nous adresser un chèque ou virement en règlement total ou partiel de leur participation à ce Forum. (2 repas sont prévus/fournis par stand).

## MODALITES DE FACTURATION :

Merci de nous retourner par courrier le bulletin d'inscription ci-joint, dûment rempli, **avant le 10 février 2017** à :

**HANDI-SUP Auvergne**  
7, Place VASARELY – CS 60026 - 63178 AUBIERE Cedex  
Par mail : [direction@handisupauvergne.org](mailto:direction@handisupauvergne.org)

Ou par Fax au 04.73.40.52.00.

**Tout partenariat fera l'objet d'une convention et/ou d'une facturation**

NB : Un reçu pour don à HANDI-SUP AUVERGNE, est déductible de la contribution AGEFIPH ou FIPH-FP au titre de l'Arrêté du 9 février 2006 fixant la liste des dépenses déductibles de cette contribution. (J.O.R.F du 10/02/2006). Ce texte peut vous être adressé par Handi-Sup Auvergne sur simple demande.

# BON DE COMMANDE

## ELECTRICITE COMPLEMENTAIRE / TELEPHONE TEMPORAIRE

Exemplaire à compléter et à retourner avant le **10 février 2017**

**A HANDI-SUP AUVERGNE – Mme Angélique MOSSÉ**  
**M.V.E Campus Universitaire des Cézeaux – 7 place Vasarely, CS 60026 - 63178 AUBIÈRE**  
**Tél : 04.73.40.79.96**

[assistantedirection@handisupauvergne.org](mailto:assistantedirection@handisupauvergne.org)

**Accompagné du règlement par chèque à l'ordre de POLYDOME-SEPCFD de la totalité du montant TTC.**

→ Aucune prestation ne sera réalisée sans règlement préalable de votre part.

Etablissement :

Adresse complète :

Tél :

Fax :

Mél :

Nom et Fonction du signataire :

Nom et n° de téléphone de la personne en charge du dossier :

Adresse de facturation, si différente :

► **Veillez cocher les cases correspondant à vos besoins**

### Branchements téléphoniques

Types de lignes proposées	HT	TTC	Nombre commandé	Total TTC
Ligne téléphonique Analogique avec combiné et 200 unités	127,00 €	152,40 €		
Ligne Numéris avec 200 unités	426,50 €	511,80 €		
Ligne ADSL Partagée pour ordinateur équipé d'une carte réseau	157,00 €	188,40 €		
			<b>Total</b>	

Lignes Analogique et Numéris

Les unités non consommées ne sont pas remboursables et les unités consommées au-delà des unités fournies seront facturées 0,21 € HT/unité sur relevé France télécom.

### Branchements électriques

Puissance	HT	TTC	Nombre commandé	Total TTC
Coffret électrique 1,5 KW monophasé	123,22 €	147,86 €		
Coffret électrique 3 KW monophasé	148,47 €	178,16 €		
Coffret électrique 4 à 6 KW monophasé	176,75 €	212,10 €		
			<b>Total</b>	

A :

Le :

Signature

# BON DE COMMANDE REPAS SUPPLEMENTAIRES

Exemplaire à compléter et à retourner avant le **10 février 2017**

## HANDI-SUP Auvergne

7, Place VASARELY – CS 60026 - 63178 AUBIERE Cedex

Tél : 04.73.40.79.96 // 04.73.40.53.80 – Fax : 04.73.40.52.00 [direction@handisupauvergne.org](mailto:direction@handisupauvergne.org)

**Rappel** : L'Accueil Café, le Déjeuner pour deux personnes par stand sont fournis par **Handi-Sup Auvergne**.

Etablissement :

Adresse complète :

Tél :

Fax :

Mél :

Nom et Fonction du signataire :

Nom et n° de téléphone de la personne en charge du dossier :

Adresse de facturation, si différente :

**A l'exception de nos partenaires officiels et partenaires**, tout repas supplémentaire commandé (aux 2 prévus par stand) sera facturé **20 € TTC** par repas. Une facture vous sera adressée par Handi-Sup Auvergne dans les jours suivants.

**Complétez le tableau :**

<b>Mercredi 8 mars 2017</b>	NB	Montant	Total
Repas supplémentaires		<b>20 €</b>	

Ce bon de commande est à retourner avant le **10 février 2017** à **Handi-Sup Auvergne** (adresse ci-dessus ou par fax).

Les tickets correspondants à votre commande vous seront remis le jour de la manifestation.

A : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature**